

# Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

le 24 février 2022

## Nombreux moyens de voter offerts dans l'élection partielle de Fort Whyte

Les électeurs admissibles de Fort Whyte disposent de plusieurs options de vote pratiques et accessibles pour la prochaine élection partielle provinciale.

### SCRUTIN PAR ANTICIPATION

Votez par anticipation à l'un des deux endroits suivants :

- Bureau du directeur du scrutin de Fort Whyte : 1-104, boul. Scurfield, Winnipeg (Manitoba)
- My Church Winnipeg : 955, av. Wilkes, Winnipeg (Manitoba)

Le scrutin par anticipation se déroulera du 10 mars au 17 mars. Les bureaux seront ouverts de 8 h à 20 h du lundi au samedi, et de midi à 18 h le dimanche.

### VOTE PAR LA POSTE

Tous les électeurs de Fort Whyte peuvent présenter une demande de vote par la poste. Ce service est offert en raison de la pandémie de COVID-19; il est aussi offert aux électeurs qui seront absents le jour de l'élection et pendant la période de scrutin par anticipation. Les électeurs peuvent présenter une demande en ligne (<https://electionsmanitoba.ca/fr/Voting/VoteByMail>) ou en personne au bureau du directeur du scrutin. La date limite pour faire une demande est le 19 mars à 20 h.

Le document d'information ci-joint contient plus de renseignements sur le vote par la poste.

### VOTER LE JOUR DU SCRUTIN

Les électeurs doivent voter au bureau de scrutin indiqué sur leur carte d'information de l'électeur le jour de l'élection, soit le 22 mars. Les électeurs peuvent également trouver leur centre de scrutin dans le site Web d'Élections Manitoba.

### SCRUTIN À DOMICILE

Si un électeur ne peut pas se présenter en personne à un centre de scrutin en raison d'un handicap, son aidant naturel et lui-même peuvent demander de voter à domicile. Les formulaires de demande sont disponibles en ligne ([www.electionsmanitoba.ca/fr](http://www.electionsmanitoba.ca/fr)) ou au bureau du directeur de scrutin de Fort Whyte. Les demandes et les copies des pièces d'identité doivent arriver au bureau du directeur du scrutin avant 20 h le 21 mars.

### AIDE AU VOTE

En plus du scrutin à domicile, Élections Manitoba offre plusieurs services pour aider les électeurs handicapés.

- Les électeurs peuvent demander les services d'un interprète linguistique ou gestuel. Ils doivent communiquer avec le bureau du directeur de scrutin dès que possible.

- Les centres de scrutin disposent de gabarits de bulletin de vote en braille et de listes des candidats en gros caractères.
- Les électeurs peuvent se faire accompagner de quelqu'un qui les aidera à voter ou demander l'aide d'un scrutateur.
- Ils peuvent utiliser des dispositifs d'assistance et des applications sur leur téléphone pour voter.

**Bureau du directeur du scrutin de Fort Whyte**

1-104, boulevard Scurfield Boulevard  
Winnipeg (Manitoba)  
Numéro de téléphone : 204 809 1073  
Numéro sans frais : 1 833 755-2431  
[ROFortWhyte@elections.mb.ca](mailto:ROFortWhyte@elections.mb.ca)

-30-

*Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.*

Les représentants des médias peuvent adresser leurs demandes à :  
Alison Mitchell, Directrice des communications et de renseignements au public  
Téléphone : 204 945-7379 | Sans frais : 1 866 628-6837  
Courriel : [amitchell@elections.mb.ca](mailto:amitchell@elections.mb.ca)